
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le vendredi 31 août 2018 à 13 h
Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est**

PRÉSENCES :

Monsieur Pierre LESSARD-BLAIS, maire d'arrondissement
Madame Karine BOIVIN ROY, conseillère du district de Louis-Riel
Madame Suzie MIRON, conseillère du district de Tétreaultville

ABSENCES :

Monsieur Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga
Madame Laurence LAVIGNE LALONDE, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Jacques SAVARD, directeur d'arrondissement
Monsieur Denys CYR, directeur de la Direction des services administratifs
Monsieur Éric Fauteux, chef de division, études techniques
Monsieur Réjean Boisvert, chef de division urbanisme
Madame Cathy Durocher, chef de division sports et loisirs
Madame Annick CHAREST, chef de division relations avec les citoyens et communications
Madame Annick Barsalou, secrétaire d'arrondissement substitut

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES :

Aucun citoyen(ne).

Ouverture de la séance.

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 13 h 08.

CA18 27 0262

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

Déclarations des élu(e)s.

Aucune déclaration.

Période de questions des citoyens.

Aucune question n'est posée.

CA18 27 0263

Adopter le second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) afin de modifier certaines dispositions relatives à l'entreposage de conteneurs (01-275-120).

ATTENDU qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 juillet 2018 ;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été adopté le 3 juillet 2018 ;

ATTENDU la tenue, le 28 août 2018, d'une assemblée publique de consultation à l'égard du présent projet de règlement ;

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'adopter le second projet du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) visant à modifier certaines dispositions relatives à l'entreposage de conteneurs (02-275-120).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1185378006

Période de questions des membres du conseil.

Aucune question n'est posée.

70.01

Levée de la séance.

Considérant que l'ordre du jour est complété, le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais déclare la séance levée à 13 h 09.

70.02

Pierre LESSARD-BLAIS
maire d'arrondissement

Annick BARSALOU
secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 septembre 2018.